

*Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe
(commission de suivi)*

Rapporteurs de l'APCE : la Géorgie est à la croisée des chemins sur la voie de l'intégration européenne

03.04.2023 | [Suivi](#)

À la suite de la visite qu'ils ont effectuée en Géorgie du 27 au 29 mars 2023, les corapporteurs de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) pour le suivi de la Géorgie, Claude Kern (France, ADLE) et Edite Estrela (Portugal, SOC), ont indiqué que la Géorgie était à la croisée des chemins sur la voie de l'intégration européenne.

« La Géorgie est un pays européen, les Géorgiens sont des Européens ». Comme l'a affirmé le Premier ministre géorgien, Zurab Zhvania, devant l'Assemblée parlementaire en 1999 : « Je suis géorgien, donc européen ». En qualité de corapporteurs de l'APCE pour la Géorgie, nous avons toujours appuyé sans réserve la pleine intégration du pays dans le cadre institutionnel européen et œuvré sans relâche à cette fin. La Géorgie et ses citoyens le méritent. De nombreuses réformes ont été menées depuis l'adhésion du pays au Conseil de l'Europe et des progrès notables ont été accomplis pour mettre le fonctionnement des institutions démocratiques et de l'État de droit en conformité avec les normes et les standards européens », ont déclaré les corapporteurs.

Dans le même temps, les corapporteurs se sont dits profondément préoccupés par le fait que le processus de réforme semblait manifestement piétiner, en ce moment important pour les perspectives d'intégration européenne de la Géorgie. « La Géorgie est à la croisée des chemins. Nous exhortons les autorités géorgiennes et toutes les forces politiques à surmonter leur animosité et à dépasser leurs clivages, à mettre de côté les intérêts partisans et à collaborer avec toutes les parties prenantes pour mettre en œuvre les 12 domaines prioritaires de la réforme définis par la Commission européenne afin que le pays obtienne le statut de candidat à l'UE », ont déclaré les corapporteurs.

Les corapporteurs ont précisé que ces 12 domaines prioritaires n'étaient pas nouveaux pour le pays. Ils coïncident en grande partie avec les réformes prioritaires présentées par l'Assemblée dans sa dernière résolution sur le respect des obligations et engagements de la Géorgie envers le Conseil de l'Europe ([Résolution 2438 \(2022\)](#)). Comme l'Assemblée le souligne dans cette résolution, il est fondamental de résoudre le problème de la polarisation extrême de la vie politique qui envahit tous les secteurs de la société. Or la solution dépend entièrement de la volonté politique de toutes les forces en présence, majorité et opposition confondues, de changer de comportement et d'attitude.

Dans ce contexte, les corapporteurs ont condamné les attaques de plus en plus fréquentes, souvent perpétrées par des acteurs anonymes, d'organisations de la société civile et de leurs dirigeants dont l'allégeance à la souveraineté de la Géorgie est parfois mise en question avec malveillance, ce qui peut menacer leur sécurité physique. « Une société civile dynamique et critique, telle que la société géorgienne, est essentielle au bon fonctionnement d'une société démocratique. Nous appelons donc les autorités à condamner résolument ces attaques qui visent à museler et à stigmatiser ces organisations et au besoin à ouvrir des enquêtes », ont déclaré les corapporteurs.

Les corapporteurs ont réaffirmé la nécessité de poursuivre la réforme du système judiciaire afin de garantir son rôle d'arbitre véritablement indépendant et impartial. Si des réformes partielles ont été mises en œuvre depuis l'adoption de la [Résolution 2438 \(2022\)](#), une réforme globale telle que la recommande l'Assemblée, fondée sur une évaluation approfondie et indépendante des progrès réalisés lors des précédentes réformes judiciaires, doit encore être adoptée. À cet égard, les corapporteurs ont souligné la nécessité de poursuivre la réforme du Conseil supérieur de la magistrature en vue de remédier à son corporatisme, à l'opacité de ses processus décisionnels et au contrôle excessif qu'il exerce sur le système judiciaire, lesquels compromettent l'indépendance de la justice.

Ce point est particulièrement important dans le contexte de la loi dite de désoligarchisation. Si les corapporteurs ont salué la volonté des autorités de lutter contre l'influence excessive d'intérêts particuliers dans la vie économique, politique et publique, ils se sont déclarés préoccupés, comme la Commission de Venise dans son avis sur ce projet de loi, par le fait que l'approche dite personnelle adoptée par cette loi serait difficilement conciliable avec la Convention européenne des droits de l'homme. En outre, de l'avis des rapporteurs, dans le contexte de la polarisation extrême de la vie politique et des questions existantes concernant le contrôle du pouvoir judiciaire par le Conseil supérieur de la magistrature, l'approche personnelle pourrait exposer la loi à des manipulations à caractère politique, ce qui irait à l'encontre des objectifs déclarés de cette dernière. Les corapporteurs ont recommandé aux autorités d'abandonner l'approche personnelle dans le projet de loi au profit de l'approche dite systémique consistant à renforcer les mécanismes permettant de lutter contre l'influence excessive d'intérêts particuliers, approche que privilégie également la Commission de Venise.

Au cours de leur visite, les corapporteurs ont également été informés par leurs interlocuteurs de la situation de l'ancien président, M. Saakashvili. Sans vouloir expressément commenter les aspects juridiques de cette affaire dans laquelle ils s'en remettent pleinement à la Cour européenne des droits de l'homme, les rapporteurs ont fait part de leur inquiétude face à la controverse relative à l'état de santé de M. Saakashvili. « Dans l'intérêt de M. Saakashvili, il est important de dépolitiser la question de son état de santé et de veiller à ce que toutes les parties prenantes puissent s'appuyer sur des informations neutres et fiables. La présence de médecins étrangers impartiaux pourrait être un pas important en ce sens. Nous avons donc exhorté les autorités et la famille de M. Saakashvili à parvenir rapidement à un accord consensuel qui garantirait l'accès de médecins étrangers prêts à apporter leur aide. »